

lucide un débat qui, depuis la Confédération, n'a cessé d'être déraisonnable, dépourvu de réalisme et frustrant.

**Des voix:** Bravo!

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi aujourd'hui avec grand intérêt le débat concernant le bill C-242. Je tiens à noter tout de suite que je comprends fort bien les vues exprimées tant par les députés qui ont parlé en faveur du bill que par ceux qui sont intervenus pour s'y opposer. Je comptais attendre encore un peu avant de prendre la parole, mais j'ai l'impression que le débat se prolongera au-delà de ce soir et j'ai l'intention de m'absenter d'Ottawa demain. Je voudrais prendre position sur cette mesure législative étant donné qu'elle pourrait être mise aux voix en mon absence.

Je m'oppose à cette mesure. Je partage pleinement le point de vue du chef de notre parti, l'honorable représentant de York-Sud (M. Lewis). Il me semble que ce qu'il a dit correspond tout à fait à ma propre position. Cependant j'aimerais aborder plusieurs aspects des augmentations envisagées, et je vais le faire maintenant. Par la même occasion, je ferai certaines remarques de caractère général sur le rôle des députés dans notre régime parlementaire. Je ne trouve pas que la mesure actuelle devrait figurer sur une liste prioritaire. Elle ne figure certainement pas sur la mienne. Une loi que nous avons adoptée il y a environ quatre mois a augmenté la pension de base de la sécurité de la vieillesse de 42c. par mois ou de \$5.04 par année. Quand j'y pense, je ne puis justifier une augmentation de \$8,000 pour les députés. Bien d'autres groupes dans notre société devraient obtenir la priorité sur les sénateurs et les députés lorsqu'il s'agit de dépenser les deniers publics. Malgré de récentes améliorations dans certaines catégories, nos pensionnés de la vieillesse, nos vétérans et tous nos retraités vivent encore au seuil ou presque de pauvreté.

Je voudrais faire un exposé très bref et concis de mes objections au projet de loi à l'étude ce soir. En premier lieu, je trouve excessive une augmentation de 50 p. 100 par rapport à ce que les députés touchent actuellement. Deuxièmement, je m'oppose très fortement à l'augmentation de l'allocation non imposable. On projette de la porter de \$6,000 à \$8,000. Troisièmement, je m'inscris en faux contre les articles rétroactifs du bill. Très peu de projets de loi étudiés par la Chambre rendent un traitement rétroactif à un certain nombre de mois. Celui-ci rend les augmentations rétroactives au mois d'octobre 1970, soit au début de cette session.

En outre, monsieur l'Orateur, il faudrait que les députés puissent exprimer leurs vues avec sincérité. Le chômage est généralisé au Canada, aujourd'hui; son taux est un des plus élevés de notre histoire. Des milliers d'étudiants se trouveront sans emploi cet été. Le gouvernement a établi des lignes directrices que les députés ont acceptées. Depuis deux ou trois ans, nous entendons dire que les ouvriers syndiqués ne devraient pas recevoir d'augmentations de salaires supérieures à 6 p. 100. Cette année, nous avons appris que les majorations de salaires devraient se limiter à 4 ou 4½ p. 100. D'un seul coup, la Chambre des communes augmentera les émoluments de ses députés d'environ 50 p. 100.

[M. Deachman.]

Je sais que la dernière augmentation des députés remonte à huit ans, en 1963. Certains députés ont assez bien démontré pourquoi des majorations s'imposent en ce moment. Un certain nombre de députés sont sûrement en droit d'obtenir des augmentations pour divers genres de frais. Je songe aux députés qui représentent des circonscriptions étendues et dont les frais annuels excèdent de beaucoup les dépenses de ceux qui vivent près d'Ottawa ou dans une région urbaine. Les députés de cette catégorie doivent obtenir davantage. Pour bien servir leurs commettants, ils ont besoin d'argent pour se déplacer dans leurs circonscriptions et y constater les problèmes. C'est très difficile si la plus grande partie de l'argent sert aux frais de déplacement et autres dépenses excessives dans le cas des députés de régions rurales.

Il y a deux ou trois points auxquels je demanderais aux députés de réfléchir. A mon avis, cette méthode de majorer les indemnités parlementaires est une chose que nous ne devrions plus tolérer. Des députés vont demander comment modifier la formule actuelle. Nous avons entendu nombre de suggestions et je vais en faire une autre. Les députés devraient recevoir des indemnités suffisantes basées sur le travail qu'ils accomplissent. Personne, pas plus ici que dans les circonscriptions, ne s'y opposerait. Toutefois, je crois ferme qu'il ne faut pas décider de la chose périodiquement par le vote d'une augmentation qui cause souvent un grand embarras aux députés de tous les partis qui prennent part aux débats et se prononcent pour ou contre les augmentations d'indemnités.

La tâche d'un député devrait être évaluée selon une méthode semblable à celle des postes repères au sein de la Fonction publique. Jamais on n'a fait, comme il l'aurait fallu, l'évaluation des tâches, des travaux d'un député. Un comité devrait s'en occuper, un comité indépendant chargé d'évaluer le travail d'un député.

**Une voix:** M. Beaupré l'a fait.

• (9.20 p.m.)

**M. Harding:** Le travail de M. Beaupré est incomplet. Récemment, au comité permanent des comptes publics nous étions aux prises avec un problème semblable. On a discuté très longtemps pour trouver un moyen d'appliquer un poste repère à l'Auditeur général du Canada. Les membres du comité ont fini par aboutir à une solution. Il n'y a aucune raison de ne pas procéder à une évaluation semblable en ce qui concerne les députés et les sénateurs. Ce ne serait peut-être pas une tâche facile. Il nous faudrait prendre en considération chaque aspect du travail qu'exécute le député et procéder à une comparaison avec un travail équivalent dans la Fonction publique. S'il était impossible d'en trouver un dans la Fonction publique, nous devrions en chercher un dans le secteur privé de l'industrie. Il s'agirait de trouver l'occupation, d'établir le salaire courant et de fixer notre indemnité à ce niveau. Par la suite, lorsque les autres fonctionnaires toucheraient des augmentations à tous les deux ans, les allocations des députés seraient relevées graduellement et le problème serait réglé. Voilà une proposition que je transmets au gouvernement, en recommandant qu'on songe sérieusement à procéder à une évaluation de ce genre.

Avant de terminer, je voudrais souligner un autre point. Il me semble que le travail le plus important que puisse accomplir un député à Ottawa, c'est de contrôler la